



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : MP/11/01/2025-11-12

Lettre simple

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Monsieur Vincent Lecerf**

Directeur Exécutif Ressources Humaines Groupe

Paris, le 12 novembre 2025

Objet : Loi sur l'emploi des seniors – Obligations légales et outils d'accompagnement

Monsieur le Directeur Exécutif,

La loi issue de l'accord national interprofessionnel (ANI), promulguée le 15 octobre 2024, comporte plusieurs mesures visant à favoriser l'emploi des salariés seniors et à promouvoir leur maintien en entreprise. Elle instaure notamment des obligations pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Les obligations légales

La loi impose aux entreprises concernées d'établir un bilan quadriennal (tous les 4 ans) sur l'emploi des seniors et les mesures mises en œuvre pour favoriser leur maintien. Ce bilan doit être présenté par la Direction aux instances représentatives du personnel. Ce dispositif requiert la mise en place d'actions concrètes, l'analyse des résultats obtenus et des mesures correctives si nécessaire.

Une solution d'accompagnement : l'association Seniors Force Plus

Lors du séminaire CFE-CGC du 13 octobre 2024, M. Tong Chhor, président fondateur de l'association [Senior Force Plus](#), est intervenu sur ce sujet. Cette association propose des outils d'analyse et de promotion de l'emploi des seniors, fondés sur l'évaluation factuelle de multiples critères. Ces outils permettent d'identifier des axes d'amélioration concrets. Des exemples de résultats positifs ont été présentés, notamment chez Schneider Electric et Altarea, démontrant l'efficacité d'une politique volontariste en la matière.

Ces outils sont mis à disposition gratuitement, dans le seul but d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une politique efficace en faveur de l'emploi des seniors.

Notre demande

L'association Seniors Force Plus a sollicité une rencontre avec la Direction d'Orange pour présenter ces outils avant l'entrée en vigueur de la loi. Cette demande est restée sans réponse à ce jour.

L'association reste néanmoins disponible pour mettre ces outils à disposition gratuitement. Cette collaboration représenterait une opportunité d'améliorer à la fois nos résultats opérationnels et l'image de notre groupe.

La CFE-CGC demande à la Direction des Ressources Humaines d'Orange d'anticiper dès maintenant les enjeux liés à l'emploi des seniors et de se conformer aux obligations légales. Nous vous invitons à étudier la possibilité d'une collaboration avec l'association Seniors Force Plus. L'utilisation de ces outils représenterait un atout majeur pour notre entreprise.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, nos salutations distinguées.

Michel Poursoulis
Secrétaire National de la CIT Emploi et Métiers



Patrice Seurin
Délégué Syndical Central

